

Université Paul Verlaine de METZ - UFR Sciences humaines et Arts
Université de REIMS – UFR Médecine
Université de DIJON – UFR Médecine

DIU de Sexologie

Année universitaire 2008/2009

Photo d'identité

N°INE (figure sur le relevé de notes du
bac) :

M., Mme, Mlle : Prénoms :
(Nom de jeune fille pour les femmes mariées)

Nom marital :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

N°Tél. : N°Tél. port able :

@mail :

1- ÉTUDES

Candidats titulaires de titres, diplômes universitaires ou autres, français ou étrangers :

« Peuvent donner lieu à validation : toute formation suivie par le candidat dans un établissement ou une structure de formation publique ou privée, quels qu'en aient été les modalités, la durée et le mode de sanction. »

A – VOS ACQUIS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

Détail des années d'études effectuées et, éventuellement, diplômes obtenus (commencez par le diplôme le plus récent)

Année	Établissement fréquenté (libellé exact et adresse)	Diplôme ou examen préparé	Mention	Diplôme obtenu	
				oui	non
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date de votre dernière inscription à l'université :

Quelle université :

Détail des stages (administrations, entreprises privées, collectivités locales/territoriales)

Année	Durée	Entreprise	Intitulé du stage

2- EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

« Peut donner lieu à validation : l'expérience professionnelle acquise au cours d'une activité salariée ou non salariée ou d'un stage. »

A – VOUS EXERCEZ ACTUELLEMENT UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Fonction exercée :

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

.....

Code postal : Ville : N°tél. :

Ancienneté dans cette entreprise : Ancienneté dans le métier :

Temps plein Temps partiel Précisez le pourcentage :

B – VOUS ÊTES ACTUELLEMENT SANS EMPLOI

- Vous avez déjà exercé une activité salariée
Vous êtes inscrit(e) à l'ANPE oui non
Vous êtes indemnisé(e) oui non

Si oui, quel type d'indemnité et quelle durée :

Dernier emploi occupé :

- Vous êtes homme ou femme au foyer
 Autre cas (précisez) :

Année	Expériences	Lieu et nom de l'association ou de l'entreprise

Année	Expériences	Lieu et nom de l'association ou de l'entreprise

3- ACQUIS PERSONNELS

« *Peuvent donner lieu à validation : les connaissances et aptitudes acquises hors de tout système de formation.* »
Décrivez les connaissances correspondant à votre projet et les conditions dans lesquelles elles ont été acquises : démarche autodidacte, responsabilités familiales, associatives, activités bénévoles, sportives, culturelles, productions et réalisations personnelles, expériences sociales, enquêtes, brevets, connaissances linguistiques

Année	Expériences	Lieu et nom de l'association ou de l'entreprise

J'atteste sur l'honneur que tous les renseignements indiqués dans ce dossier sont sincères et véritables.

A....., le

Signature

Dossier à retourner à :

Université Paul Verlaine-Metz - UFR Sciences Humaines et Art
Département de PSYCHOLOGIE
Ile du Saulcy – BP 30309 - 57006 METZ CEDEX 01
Tél : 03.87.31.56.35 ou 03.87.31.59.70
Mél : dep.psych@univ-metz.fr

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- ◆ Lettre de motivation
- ◆ Curriculum Vitae
- ◆ Photocopie de la carte d'identité, pour les étrangers, photocopie du titre de séjour
- ◆ Photocopies des diplômes obtenus (les originaux seront demandés au moment de l'inscription administrative) ainsi que les relevés de notes afférents à ces diplômes et justificatif du niveau d'homologation des diplômes non universitaires.

Pour les candidats reprenant leurs études et souhaitant faire valider une expérience professionnelle dans le domaine du diplôme visé :

- ◆ Justificatifs des années d'activité professionnelle **précisant le poste occupé, le statut et la durée** (photocopies des certificats de travail, attestations d'employeurs, etc.)
- ◆ Photocopie de la carte ANPE pour les demandeurs d'emploi
- ◆ Notification de l'ASSEDIC le cas échéant

La liste des pièces demandées n'est pas limitative et vous pouvez compléter votre demande par tout document susceptible d'éclairer l'établissement sur la nature et le niveau de vos connaissances, vos acquis, vos apprentissages.

INSCRIPTION

- ◆ L'inscription administrative sera définitive après acceptation de votre candidature par la commission ou le jury compétent et après paiement des droits d'inscription :
Coût de la formation : 850€/an + droits annuels d'inscription universitaire : 219.57 €
- ◆ Les cours auront lieu un samedi par mois durant toute la journée (7h), les 6 premiers mois à Reims puis à Metz. Au cours de l'année, 1 ou 2 dimanche compléteront la formation.

REMARQUES IMPORTANTES

- ◆ La commission ou le jury compétent se réserve le droit de demander des compléments d'information.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS EXAMINE EN COMMISSION

Présentation du DIU

Le Diplôme Inter Universitaire de « Sexologie » s'inscrit dans une conception humaniste et globale de la sexualité en dispensant un **savoir pluridisciplinaire**. Ce positionnement est d'autant plus utile aujourd'hui, que la sexologie n'est souvent représentée dans les milieux savants et dans l'imagerie populaire qu'à travers les protocoles de traitement de l'impuissance... Cette caricature d'une « volonté de guérir » est héritée de l'hégémonie du discours médical des années 1960-1970 aux Etats-Unis, mais l'exemple ne fait plus l'unanimité. Ce zèle sexothérapeutique est inopérant pour faire front aux nouveaux enjeux de santé publique directement liés à la sexualité. En 1997 auprès de 495 médecins généralistes, 65,5% se disaient confrontés à de nouvelles formes de souffrance familiale, massivement liées à **l'exclusion économique**... et 84% jugeaient nécessaire l'acquisition d'une formation les préparant aux conditions modernes du travail en réseaux.

Au cours des quinze dernières années, sont apparus de **nouveaux symptômes de pathologie collective** des « sociétés avancées » : l'épidémie du Sida, la délinquance sexuelle juvénile, les campagnes de signalement des pédophilies, l'éducation contraceptive des jeunes, les conséquences matrimoniales de l'immigration, les toxicomanies licites et illicites, la protection maternelle des mineures, la prévention des récidives de la grande criminalité sexuelle, l'assistance aux victimes... Aucune profession, qu'il s'agisse des médecins ou des psychologues, des travailleurs sociaux ou des juristes n'a préparé leurs acteurs à lutter seuls face à de telles priorités de santé publique : condamnés à s'entendre, les professionnels doivent acquérir une érudition semblable, partager des points de vue idéologiques comparables.

Telle est, par définition, la fonction éducative de ce Diplôme Inter Universitaire de 3^e cycle : offrir **une culture générale intégrée** en faisant intervenir des experts (Universitaire et praticiens) issus des sciences médicales et des sciences humaines et en s'adressant à des professionnels de tous les champs d'activité concernés par la sexologie. Aux juristes, aux médecins, aux travailleurs sociaux, aux psychologues, de rejoindre ensuite leurs propres structures de formation continue pour parachever l'acquisition d'un savoir faire qui réponde aux circonstances particulières de leur pratique quotidienne. La différence, c'est qu'ils auront appris à réfléchir et à travailler ensemble.

Une démarche est en cours afin de faire reconnaître ce DIU par l'AIHUS (Association Inter Hospitalo Universitaire de Sexologie) qui est une Société Savante rassemblant au sein d'un même esprit et d'une même action, universitaires et praticiens, médecins et non médecins, enseignants et enseignés, unis par le même souci d'éthique, de pratique clinique, de recherche et de transmission d'un savoir. L'AIHUS a aujourd'hui 22 ans et compte plus de 400 membres qui la font vivre et évoluer par leur implication. Seuls les Diplômes Inter Universitaires de Sexologie (D.I.U) reconnus par l'AIHUS, ont une valeur Nationale reconnue en France pour l'exercice de la Sexologie.

L'enseignement et en particulier les stages pratiques se feront en liaison avec la SPESE (Société Pluridisciplinaire des Etudes Sexologiques de l'Est) issue de la rencontre de psychologues, sexologues, gynécologues, urologues, endocrinologues et cardiologues, motivés par une prise en charge globale de la sexualité au plan de l'information, du conseil et de la thérapie, répondant à un réel besoin dans l'Est de la France de structurer la prise en charge et de diffuser les connaissances sur les dysfonctions sexuelles.

1 - OBJECTIFS DE LA FORMATION

Métiers actuels et futurs visés (Niveau II) en regard de la nomenclature INSEE :
Spécialisation dans le champ de la sexologie pour les médecins, psychologues, juristes, travailleurs sociaux et autres professions concernés par la question de la prise en charge des troubles sexuels, de l'éducation à la sexualité et du traitement des problèmes en lien avec la sexualité.

Compétences recherchées :

- Connaissance des problèmes en lien avec la sexualité
- Connaissance des aspects psychologiques des troubles sexuels
- Connaissance des aspects médicaux des troubles sexuels
- Connaissance des aspects sociaux et culturels des troubles sexuels
- Education à la santé sexuelle
- Prise en charge médicale et psychologique des patients présentant des troubles sexuels

2 - ENSEIGNEMENTS

DIU de sexologie - Première année – 90 h équivalent TD

Intitulé de l'UE	Volume horaire			Intitulé des éléments constitutifs	Modalités de contrôle	Coef
	CM	TD	TP			
UE F 1 Connaissances fondamentales en sexologie (15h)		4h 3h 2h 3h		- Anatomie et physiologie humaine et anomalies - Identité sexuelle et développement de la sexualité - Physiologie de l'érection et de l'éjaculation. - Psycho-neuro-endocrinologie du désir et du plaisir	1 examen terminal 1h	1
UE F 2 Développement et sexualité (15h)		1h 2h 2h 3h 3h 3h		- Développement de la personnalité et de la sexualité - Hormone, sexualité et enfance - Adolescence et sexualité - Dismorphobie - Adulte et comportements sexuels - Vieillesse et sexualité	1 examen terminal 1h	1
UE F3 Sexualité et société (15h)		5h 5h 5h		- Sociologie de la sexualité en France - Médicalisation de la sexualité - Les conduites à risque sexuelles	1 examen terminal 1h	1
UEF 4 Violence et sexualité (15h)		3h 3h 3h 3h 3h		- Abus, incestes et violences - Violence conjugale et sexualité - Violence sexualité et adolescence - Les conséquences psychologiques de la violence sexuelle - Cadre légal des violences sexuelles	1 examen terminal 1h	1
UEAP 5 Pratique de la sexologie : initiation (15h)		5h 5h 5h		- Présentation de cas - Simulation vidéo - Supervision/Groupe Balint	Quitus	--
UEAP6 <i>Congrès et conférences</i>		15h		- Participation obligatoire au congrès de l'AIHUS. - Participation à 3 conférences annuelles (SPESE)	Quitus	--

2^{ème} SESSION

UE F 1 (coef. 1)	Examen terminal 1h	
UE F 2 (coef. 1)	Examen terminal 1h	
UEF 3 (coef. 1)	Examen terminal 1h	
UEF 4 (coef. 1)	Examen terminal 1h	
UEAP 5	Quitus	
UEAP 6	Quitus	

DIU de sexologie – Deuxième année – 90 h équivalent TD

Intitulé de l'UE	Volume horaire			Intitulé des éléments constitutifs	Modalités de contrôle	Coef
	CM	TD	TP			
UE F 7 Education sexuelle et thérapie : Initiation (15h)		6h 3h 3h 3h		- Education à la sexualité - Relaxation et sexualité - Approche comportementale - Approche psychanalytique	1 examen terminal 1h	1
UE F 8 Dysfonctionnement sexuel de l'homme et de la femme (15h)		3h 2h 2h 1h 2h 2h 3h		- Trouble de l'érection - Trouble du désir et du plaisir - Trouble de l'éjaculation - Dyspareunie de l'homme - Dyspareunie de la femme - Vaginisme - Trouble du désir et anorgasmie	1 examen terminal 1h	1
UEF9 Les traitements médicamenteux et leurs conséquences (15h)		4h 3h 2h 2h 2h 2h		- Traitement de la dysfonction érectile - Traitement de l'éjaculation précoce - Chirurgie du transsexualisme - Conséquences sexuelle des prises en charge médicales - Ménopause et sexualité - Déficit androgénique lié à l'âge	1 examen terminal 1h	1
UEAP10 Consultation en sexologie (15h)		3h 3h 3h 6h		- La plainte sexologique, la demande, le système sexuel et l'anamnèse - L'examen clinique et la place du bilan organique - Relation médecin malade : éthique en sexologie - Dysfonction sexuelle du couple	1 examen terminal 1h	1
UEAP 11 Pratique de la sexologie : Approfondissement1 (15h)		5h 5h 5h		- Présentation de cas - Simulation vidéo - Supervision/Groupe Balint	Quitus	--
UEAP12 Congrès et conférences (15h)		15h		- Participation obligatoire au congrès de l'AIHUS. - Participation à 3 conférences annuelles (SPESE)	Quitus	--

2^{ème} SESSION

UE F 7 (coef. 1)	Examen terminal 1h	
UE F 8 (coef. 1)	Examen terminal 1h	
UEF 9 (coef. 1)	Examen terminal 1h	
UEAP 10 (coef. 1)	Examen terminal 1h	
UEAP 11	Quitus	
UEPA 12	Quitus	

DIU de sexologie – Troisième année – 90 h équivalent TD

Intitulé de l'UE	Volume horaire			Intitulé des éléments constitutifs	Modalités de contrôle	Coef
	CM	TD	TP			
UE F 13 Education sexuelle et thérapie : Approfondissement (15h)		3h 3h 3h 3h 3h		- Approche psychanalytique - Approche comportementale - Approche systémique - Thérapie de couple et sexualité - Approche psycho corporelle	1 examen terminal 1h	1
UE F14 Sexualité, handicap et pathologie (15h)		3h 3h 3h 3h 3h		- Handicap et sexualité - MST et sexualité - Retentissement des troubles psychiatriques sur la sexualité - Paraphilie - Sexualité et pathologies chroniques	1 examen terminal 1h	1
UEAP 15 Pratique de la sexologie : Approfondissement1 (15h)		5h 5h 5h		- Présentation de cas - Simulation vidée - Supervision/Groupe Balint	Quitus	--
UEAP 16 Pratique de la sexologie : Approfondissement2 (15h)		5h 5h 5h		- Présentation de cas - Simulation vidéo - Supervision/Groupe Balint	Quitus	--
UEAP17 Congrès et conférences (15h)		15h		- Participation obligatoire au congrès de l'AIHUS. - Participation à 3 conférences annuelles (SPESE)	Quitus	--
UEAP 18 Mémoire et stage (15h)		10h 5h		- Préparation au mémoire et soutenance - Supervision de stage	Soutenance du mémoire Quitus	5

2^{ème} SESSION

UE F 13 (coef. 1)	Examen terminal 1h	
UE F 14 (coef. 1)	Examen terminal 1h	
UEAP 15 (coef. 1)	Quitus	
UEAP 16 (coef. 1)	Quitus	
UEAP 17 (coef. 1)	Quitus	
UEAP 18 (coef. 5)	Soutenance	

STAGE (S)

Le stage doit être d'un minimum de 20h, il est encadré par un professionnel de la sexologie psychologue ou médecin. Ce stage permet une professionnalisation alliant la pratique clinique et la recherche. Il donne lieu à une convention entre l'université d'appartenance et l'institution qui accueille l'étudiant.

L'étudiant recherche un lieu de stage adapté à son projet professionnel. Il l'effectue dans les services hospitaliers, des institutions ou des associations en rapports avec la santé reconnus par le collège pédagogique du diplôme.

- *Comment s'effectue la recherche des stages ?*

Lors de l'admission de l'étudiant dans le DIU, ce dernier effectue dès la fin de la deuxième année une recherche de stage en fonction de son projet professionnel et de son mémoire. L'étudiant peut réaliser son stage dans toute la France ou dans les pays de l'espace européen ou des pays partenaires.

- *Qui assure le suivi des stages ? Selon quelles modalités ?*

Les tuteurs professionnels et psychologues assurent l'encadrement des étudiants tout au long du stage et participent à leur évaluation.

- *Tutorat universitaire : combien d'enseignants sont impliqués ?*

Deux enseignants sont chargés de l'encadrement des étudiants dans des groupes de reprise de stage (UEAP 17). Le stage se réalise sous la responsabilité d'un tuteur professionnel. Il est supervisé par un encadrement de 15 heures où les étudiants doivent élaborer leur vécu de stage et leur pratique, dans le but d'intégrer les exigences de la formation en sexologie.